

RÉUNION ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
D'AGUANISH, TENUE LE MARDI 4 AVRIL 2023, À 19 h, À
LA SALLE LORENZO DÉRAPS.

Présents :

Madame Noëlline Gallant	Pro-Maire
Monsieur Léonard Labrie	Maire
Madame Francine Blais	Conseillère # 1
Madame Johanne Cormier	Conseillère # 2
Monsieur Denis Rochette	Conseiller # 3
Monsieur Romuald Gallant	Conseiller # 4
Monsieur Réналd Blais	Conseiller # 5

Assistent également à la séance:

Madame Monika Déraps, greffière-trésorière ainsi que madame Marlène Blais, directrice générale.

MOMENT DE RÉFLEXION

Madame Noëlline Gallant, Pro-Maire, demande un moment de réflexion avant le début de la séance.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Les membres du conseil présents ayant quorum, la réunion est ouverte à 19h08.

RÉSOLUTION N°034-04-2023

ORDRE DU JOUR : ADOPTION

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire les modifications suivantes :

- 12a) : Journée communautaire;*
- 12b) : Protection de la berge – Stationnement rue du Site – Étude préliminaire;*
- 12c) : Rencontre – Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Est de la Minganie;*
- 12d) : Écritures comptables – budget 2023;*

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Réналd Blais, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, avec les modifications ci-haut mentionnées, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N°035-04-2023
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 7 MARS 2023 :
ADOPTION

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité d'Aguanish tenue le 7 mars 2023 a été remise à chaque membre du conseil dans un délai de deux jours ouvrables avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance du conseil du 7 mars 2023, soit et par la présente, adopté tel que déposé.

SUIVI DES AFFAIRES COURANTES : INFORMER

Madame Marlène Blais, directrice générale, fait un suivi des projets en cours et à venir aux élus concernant les dossiers suivants :

- *Journée communautaire*
 - *Schéma de développement révisé*
 - *Sensibilisation – Érosion des berges*
-
-

RÉSOLUTION N°036-04-2023
DÉBOURSÉS : ADOPTION

Après avoir pris connaissance des déboursés;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Réнал Blais, conseiller
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal approuve la liste des déboursés d'une somme de 103 258.32\$ en date du 31 mars 2023 tel que déposé.

RÉSOLUTION N°037-04-2023
RAPPORT ANNUEL 2022 EN SÉCURITÉ INCENDIE : ACCEPTER

Après avoir pris connaissance du rapport annuel d'activités en sécurité incendie de la MRC de Minganie;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil municipal adopte le rapport annuel 2022 en sécurité incendie tel que soumis par monsieur Martin Desrosiers, préventionniste régional en incendie pour la MRC de Minganie.

RÉSOLUTION N°038-04-2023
DEMANDE DE PERMIS CONCERNANT LE PROJET DE
CONVERSION DE SYSTÈME AU DEL : ACCEPTER

Considérant que la municipalité d'Aguanish veut participer à la réduction des gaz à effet de serre;

Considérant que la municipalité veut réduire son empreinte écologique;

Considérant que la municipalité veut prendre un tournant vert.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité reconnaisse qu'elle est propriétaire des équipements d'éclairage visés par la demande de permission de voirie au ministère des Transports;

Que la municipalité s'engage à assumer la responsabilité et les coûts de construction des travaux faisant l'objet de la présente;

Que la municipalité a obtenu une attestation de conformité par un ingénieur de conversion des luminaires de propriété municipale en bordure du réseau routier sous la gestion du ministère des Transports;

Que la municipalité s'engage à assumer les coûts et l'entière responsabilité de l'inspection, l'entretien et le paiement de la facture d'électricité de ces équipements d'éclairage.

RÉSOLUTION N°039-04-2023
ASSISTANCE TECHNIQUE PROGRAMMATION TECQ 2019-2023 :
ACCEPTER

Attendu que la municipalité d'Aguanish veut soumettre une programmation de travaux dans le cadre du programme de transfert d'une partie de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ);

IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité d'Aguanish accepte l'enveloppe budgétaire additionnelle au montant de 2 500 \$ avant taxes de Tetra Tech QI inc. pour une assistance technique dans le programme TECQ 2019-2023.

RÉSOLUTION N°040-04-2023
RÈGLEMENT # 001-04-2023 « RÈGLEMENT RELATIF À LA
DÉMOLITION D'IMMEUBLES » : ADOPTION DU RÈGLEMENT

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 7 mars 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Considérant que toutes les étapes prévues à la Loi ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Rénauld Blais, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le règlement # 001-04-2023 « Règlement relatif à la démolition d'immeubles » soit, et par la présente est adopté par le Conseil.

CORRESPONDANCES

- Les Loisirs d'Aguanish - Remerciements
 - MRC de Minganie – Changement de services informatique
-
-

RÉSOLUTION N°041-04-2023
JOURNÉE COMMUNAUTAIRE : DÉCIDER

Considérant que la municipalité veut offrir une journée d'activités ainsi qu'un repas gratuit à la population;

Considérant que Les Loisirs d'Aguanish acceptent de prendre en charge cette journée;

Considérant que la journée communautaire aura lieu en août;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité accorde la somme de 3 000\$ au Loisirs d'Aguanish afin d'offrir un repas gratuit à la population et de participer à l'achat des feux d'artifice.

RÉSOLUTION N°042-04-2023
PROTECTION DE LA BERGE – STATIONNEMENT DU SITE –
ÉTUDE PRÉLIMINAIRE : DÉCIDER

Attendu qu'il y a une problématique d'érosion importante causant un recul significatif de la berge chaque année au bout de la rue du Site appelé communément « Site du Festival »;

Attendu l'importance de ce secteur en période estivale pour les rassemblements et l'accueil de visiteurs;

Attendu que la municipalité souhaite trouver une mesure d'atténuation afin de redonner le plein potentiel de ce lieu hautement fréquenté par les résidents et les visiteurs;

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Réналd Blais, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

***Que** la municipalité accepte l'offre de services professionnels de la firme Tetra Tech QI inc. au montant de 13 700\$ excluant les taxes pour une étude préliminaire qui fournira entre autres à la municipalité le cadre réglementaire applicable aux travaux de protection des berges, un concept d'ouvrage de stabilisation et de protection ainsi qu'une estimation des coûts de construction.*

**RÉSOLUTION N°043-04-2023
RENCONTRE – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'EST DE LA MINGANIE : DÉCIDER**

Attendu l'absence de coordonnateur à la Régie Intermunicipale de Gestion des Matières Résiduelles de l'Est de la Minganie (RIGMREM) depuis la fin de l'année 2021;

Attendu qu'un nouveau coordonnateur a été embauché à la RIGMREM en mars 2023;

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Qu'une rencontre ait lieu prochainement avec le conseil d'administration de la RIGMREM, le nouveau coordonnateur, M. Clément Colombain et M. Romuald Gallant, représentant pour la municipalité d'Aguanish, afin de discuter de la situation opérationnelle et financière de celle-ci.

**RÉSOLUTION N°044-04-2023
ÉCRITURES COMPTABLES – BUDGET 2023 : ACCEPTER**

Attendu que la Municipalité d'Aguanish n'a pas dépensé des sommes qui avaient été budgétées en 2022;

Attendu que la Municipalité d'Aguanish désire reporter ses sommes réservées, mais non dépensés à 2023;

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Réналd Blais, conseiller
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'affecter les montants suivants au budget de 2023 :

- *Mise de fonds projets divers (13 435 \$)*
- *Achat du réseau d'éclairage public (19 000\$)*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

RÉSOLUTION N°045-04-2023
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Rénaud Blais, conseiller
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance du conseil soit levée à 19h29.

Monika Déraps
Greffière-Trésorière

Noëlline Gallant
Pro-Maire